
**Pièces jointes au dossier de demande
d'enregistrement d'une installation
classée pour la protection de
l'environnement**

PIECE JOINTE N° 4

Compatibilité urbanisme



Rubrique 2710-2



Demandeur :
SIAVED
5 Route de Lourches
59282 DOUCHY LES MINES



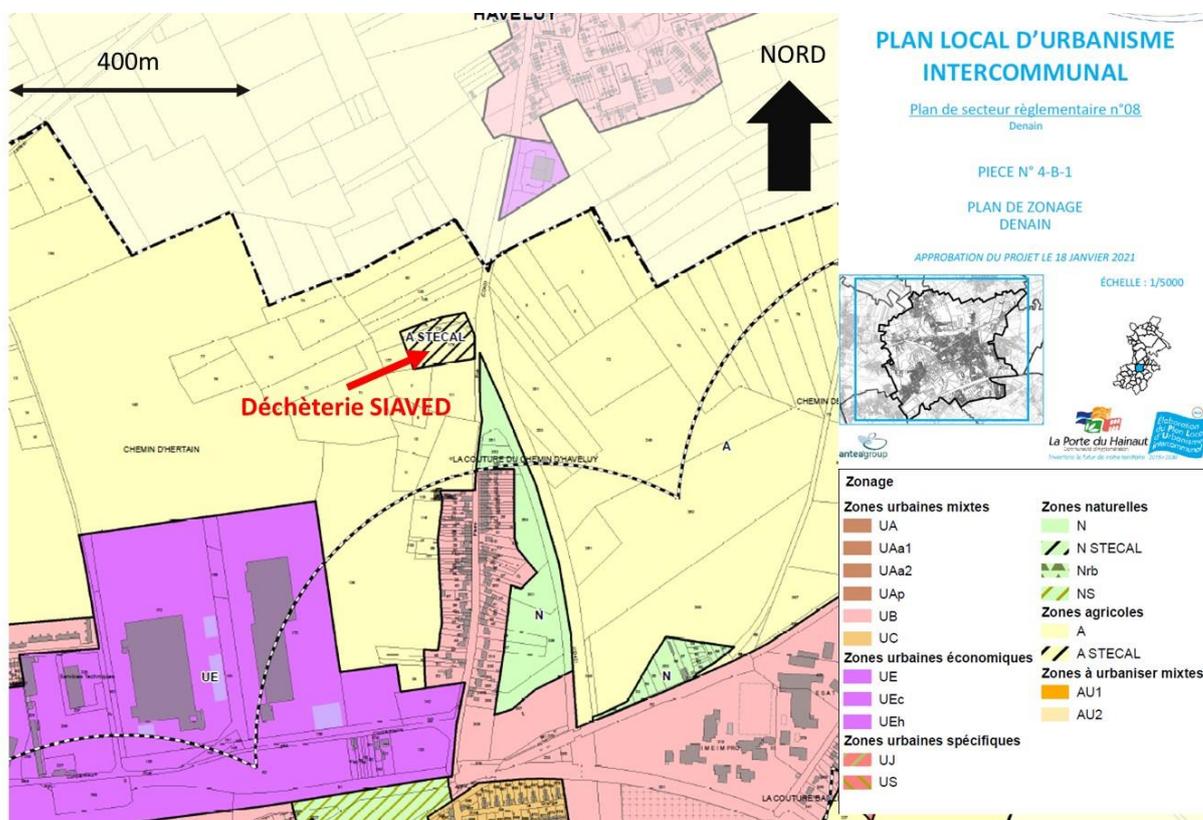
Etablissement faisant l'objet de la demande :
DECHETERIE de DENAIN
Route d'Haveluy
59220 DENAIN

Le site est localisé en zone A STECAL du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

La **zone A** recouvre les espaces réservés à l'agriculture, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres exploitées.

La zone A comprend également des **Secteurs de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)**. Ces secteurs sont définis autour des sites accueillant des activités et usages non agricoles ou destinés à les accueillir. A l'intérieur de ces secteurs des dispositions particulières sont édictées afin de permettre le maintien et le développement limité de ces activités.

Dans le STECAL délimité au plan de zonage sur la commune de Denain route d'Haveluy, sont également admis les ouvrages et installations nécessaires à l'activité de déchetterie.



Extrait du PLUi de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut (<http://carto.agglomerationduporteduhainaut.fr/portail/index.php/cartotheque.html>)

L'activité déchetterie est donc compatible avec le règlement d'urbanisme de la zone A STECAL.